

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 12/03/2015

ECOLE MATERNELLE LES LUTINS, LE BARP

Enseignantes :

Mme Amoros, directrice, cl. 1 (PS)-Mme Vilério, cl. 2(GS)-Mme Micaud, cl.3 (MS-GS)-Mme Mosbach, cl. 4 (MS-GS) ;
Mme Bergeron, cl.5 (PS-MS) ;Mme Ginès, dispositif TPS ; Mme Boué cl.6 (PS-MS)

Représentants des parents d'élèves :

AAPE : Mmes Ramos, Cartier - .FCPE : Mmes Charvin, Larget ; M. Pradier,

Mairie :

Mme Le Maire - Mme Lалуque, adjointe chargée des affaires scolaires.

Invitée :

Mme Gonçalves, APS.

Excusée :

Mme Birou, IEN Arcachon Sud

Visite de l'école :

Une rapide visite de l'école est proposée afin de mieux appréhender certaines difficultés de fonctionnement.

Budget équipement des locaux

Il n'y a toujours pas de rideaux dans le dortoir. Pour l'occulter, des sacs poubelles noirs ont été scotchés sur les vitres extérieures.

Il n'y a pas de porte-manteaux pour la classe de Petite et Moyenne sections de Mme Bergeron.

Les enfants des deux classes 5 et 6 doivent partager le même espace. Le prêt de livres de bibliothèque n'a pas pu se faire faute de place de rangement.

Après l'attribution d'un dispositif d'accueil des TPS à la rentrée, les enseignantes ont dû repenser à l'organisation la plus appropriée pour le fonctionnement de l'école. Ainsi la pièce qui était initialement prévue comme une bibliothèque a été utilisée comme un dortoir et la pièce initialement prévue comme dortoir est affectée à la classe de Mme Bergeron.

Mme Amoros rappelle que ces modifications d'affectation des espaces ont été élaborées en toute transparence et avec l'accord de Mme le maire : le bien-fondé d'une telle organisation était rendu nécessaire pour un meilleur accueil des différentes classes et du dispositif d'accueil des 2 ans.

Mme le Maire reconnaît que cela a été fait en toute connaissance de cause mais que cela entraîne des investissements financiers qu'elle ne peut engager : frais d'occultation des fenêtres du dortoir et achat de porte-manteaux. Elle confirme le passage de la commission de sécurité pour entériner l'actuelle affectation des locaux et pouvoir procéder aux aménagements nécessaires.

Mme Amoros demande à être conviée lors du passage de cette commission afin d'explicitier au mieux les raisons qui ont conduit à tous ces changements dans l'affectation d'usage des locaux.

Sécurité :

Ensuite, Mme Amoros fait constater la dangerosité des rebords en métal des fenêtres à l'extérieur des ouvertures du couloir : les arrêtes et les angles saillants sont à la hauteur des têtes des enfants.

Madame Le Maire demande que le sujet concernant les TAP soit abordé en premier pour libérer Mme Gonçalves.

TAP :

Bilan

Mme Gonçalves constate que les enfants sont fatigués au moment des TAP et demande aux enseignantes s'il est possible de faire une petite récréation pendant le temps scolaire. L'équipe enseignante rappelle que le contenu pédagogique doit être privilégié pendant le temps scolaire et propose que ce moment récréatif soit proposé avant les TAP en effet les enfants ne bénéficient plus de récréation l'après-midi et sont sans cesse sollicités.

Mme Gonçalves répond que le temps des TAP est trop court pour proposer une récréation et que cela pose problème par temps de pluie.

Mme Mosbach fait remarquer que par temps pluvieux les enfants peuvent s'abriter sous les préaux. Elle souligne l'importance de privilégier des activités plus récréatives pour les enfants lors des TAP.

Mme Boué fait part d'une plus grande fatigabilité des enfants surtout en fin de semaine pour ceux qui sont présents le mercredi matin. Les enseignantes constatent également une baisse de concentration importante.

Les parents demandent à connaître le nom des binômes qui encadrent chaque groupe des TAP. Les parents ainsi que les enseignantes souhaitent être avertis lors de ces changements (animateur/ATSEM). Mme Gonçalves s'engage à afficher devant les classes les binômes d'encadrement ainsi que les contenus.

Mme Gonçalves fait part de quelques activités réalisées lors des TAP (Kamishibaï, activités sportives). Une « fête des TAP » sera proposée en fin d'année.

Mme Cartier regrette de ne pas avoir un réel bilan effectué par la mairie qui donnerait des renseignements plus précis sur les effectifs, les moyens, les activités...une réunion de ce type avait pourtant été proposée pour clôturer l'année de fonctionnement des TAP ?

Mme Laluque répond qu'elle a déjà rencontré les fédérations de parents d'élèves et qu'à l'occasion de la prochaine réunion cela pourra être fait.

Absences des ATSEM pendant le temps des TAP et le temps scolaire

Il y a eu cette année beaucoup d'absences longues non prévisibles. Ces absences n'ont pas été remplacées ou partiellement remplacées.

Le travail pédagogique réalisé en classe s'en trouve largement compromis.

Mme Vilério trouve décevant que le remplacement soit privilégié l'après-midi ou pendant le temps des ménages. Les ATSEM sont associées au travail pédagogique, leur remplacement pendant le temps de classe est donc très important.

Mme Le Maire précise qu'il n'y a aucune obligation d'attribution d'une ATSEM par classe et Mme Lалуque rajoute qu'il y a des communes qui ne mettent pas à disposition autant d'ATSEM que nécessaire.

Mme Boué déplore cette remarque : cela a toujours été un souci des mairies de répondre à la nécessité de la présence d'une ATSEM au sein de chaque classe. L'importance de leur rôle n'est plus à démontrer et il est urgent de défendre la qualité de l'Ecole Maternelle : la plus grande majorité des communes s'y engage.

Mme Amoros demande si un poste dédié au remplacement de ces personnels pourrait être prévu ?

Mme Le Maire répond : « Non. Les rythmes scolaires ont engendré des dépenses au niveau des recrutements pour les TAP. Il n'y aura aucun remplacement ».

Rythmes scolaires :

Une réflexion sur la réorganisation des TAP est autorisée par le ministère de l'Education nationale pour la rentrée 2015.

Mme Lалуque informe de la proposition suivante : les TAP seraient regroupés sur un après-midi par école ce qui permettrait à tous les animateurs d'être présents sur un seul et même site. La proposition d'une nouvelle organisation éventuelle devra être remise avant le 29 mars.

L'équipe enseignante rappelle qu'il est important que le bien-être de l'enfant reste au coeur du débat en favorisant un rythme régulier pour éviter un surcroît de fatigue, une baisse de concentration pénalisant davantage les élèves en difficulté, un manque de temps de préparation pour les ATSEM Il semble donc qu'aucun bilan précis n'ayant été conduit à ce jour, le mieux serait de laisser en l'état l'organisation actuelle. Une réunion serait effectivement bienvenue.

Mme Charvin précise que, pour la FCPE, cette réorganisation des TAP irait à l'encontre du rythme et du bien-être des enfants.

Mme Lалуque propose pour faciliter les échanges de recevoir pour chacune des écoles deux représentants enseignants et deux représentants de chaque fédération de parents. Cette réunion aura lieu le 23 ou le 24 mars.

Equipement photocopieuse :

Le résultat de l'audit pour l'équipement de la commune en photocopieurs est prévu le 14/03/2015.

Mme Amoros demande l'intervention de M. KAUFFMAN pour la remise en fonction de l'ordinateur des enseignants qui est actuellement en panne réseau.

Suivi des travaux :

Mme Amoros renouvelle sa demande de suivi régulier des travaux ainsi que le passage d'une personne pendant son temps de décharge de direction (le mardi) pour évaluer avec précision les travaux à réaliser. Mme Boué fait remarquer que cette demande, faite depuis de nombreuses années, est jusqu'à ce jour restée sans réponse.

Sécurité :

Parking

Mme Charvin signale que le parking n'est pas assez grand et reste dangereux. Elle demande s'il y a la possibilité de se garer sur la partie herbeuse qui pourrait être aménagée.

Mme Dornon propose un aménagement de cet espace avec des gravats.

Mme Larget précise également que les places de parking sont trop étroites.

P.P.M.S.

Mme Amoros a rempli le document : la partie concernant l' APS n'a pas encore été remplie par la mairie qui devra également signer le PPMS. La mairie doit encore fournir du matériel (trousse complète et couvertures de survie). Un exemplaire pourra alors être remis aux parents et trois autres à l'I.E.N.

La mairie précise qu'un exercice P.P.M.S. est prévu prochainement.

Rentrée scolaire 2015 :

La mairie se charge désormais de l'inscription des nouveaux élèves sur « Base Elèves », ce qui allègera considérablement le travail de Mme Amoros concernant ces inscriptions.

Accueil des TPS

Les enfants nés en 2013 seront inscrits sur une liste d'attente : cette inscription est soumise à des critères particuliers (pas de cantine, ni garderie) ; ces familles seront réunies avant l'admission définitive puisque une quinzaine de places seulement seront disponibles.

L'effectif provisoire est de 137 élèves hors TPS. On peut prévoir un effectif d'environ 150 élèves à la rentrée de septembre 2015.

Carte + :

Mme Charvin demande si il est possible de recevoir un accusé de réception contenant les jours réservés lorsque les parents effectuent les réservations sur Carte +.

Mme Laluque précise que toute évolution du progiciel a un coût mais qu'elle va faire une demande afin de l'évaluer.

Projet kermesse :

La kermesse est prévue le Vendredi 29 mai 2015. Mme Amoros demande à la mairie une mise en sécurité avec la pose de barrières.

Elle précise que les parents peuvent déjà être sollicités par les parents d'élèves élus car leur présence en nombre suffisant est indispensable à la réalisation de ce projet.

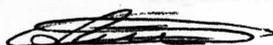
La séance est levée à 20h .

Secrétaires de séances :

Mme Boué enseignante,



Mme Cartier, AAPE ,



Directrice :

Mme Amoros,

